

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 20 AVRIL

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE,
Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER,
Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, , Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et
Messieurs, Eric BESSEY, Patrick BOUVET, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard
CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP,
Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER ;

Pouvoirs :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel Lagier

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 18

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8

CONVOCAION EN DATE : 13 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE : 26 avril 2018

OBJET : avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation

-----N° 2018/21

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation.

Ce marché a fait l'objet d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et est décomposé en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Par délibération n° 2016/076 du 7 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'affermir la tranche conditionnelle 3 dudit marché.

Ces études complémentaires représentent un montant supplémentaire d'honoraires pour la tranche conditionnelle 3 de 2 450.00 euros HT (JNC AGENCE SUD : 1 150.00 euros HT / BC INGENIERIE : 1 300.00 euros HT) qui nécessite d'être validé par voie d'avenant.

Monsieur le Maire précise également que le cotraitant BC INGENIERIE a changé d'adresse et de numéro SIRET.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-4, L2121-29 et L2122-21,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014/29 du 10 avril 2014 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2012/60 du 6 septembre 2012 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de l'espace public du secteur halle

- mairie – centre d'animation au groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE pour un montant total provisoire de 128 344.26 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2013/22 du 8 février 2013 relative à la validation de la phase Avant-Projet de ladite opération,

Vu la délibération n° 2013/65 du 15 novembre 2013 relative à l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre portant le montant total définitif de rémunération à 136 154.08 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/076 du 7 décembre 2016 relative à l'affermissement de la tranche conditionnelle 3 du marché de maîtrise d'œuvre de ladite opération,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/36 du 10 mars 2017 relative à l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre portant le montant global à 142 129.08 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/106 du 15 décembre 2017 portant actualisation de l'AP/CP de l'opération,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 avril 2018 sur le projet d'avenant n° 3 relatif au marché de maîtrise d'œuvre dont le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

20 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
6 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation, dont le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire, ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en application, qui porte le montant global du marché à 144 579.08 euros HT et prend en compte les nouvelles coordonnées de BC INGENIERIE.

- **PRECISE** que la somme correspondante est inscrite au budget primitif 2018 sur la base d'une AP/CP.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

